

Échanges franco-allemands : programme Brigitte Sauzay – campagne 2012

Objectifs :

Participer à une période de scolarisation temporaire dans un pays partenaire pour mieux maîtriser l'allemand et se familiariser avec les différences culturelles.

Public concerné :

Le programme Brigitte Sauzay s'adresse aux élèves des classes de quatrième, troisième, seconde ou de première apprenant l'allemand depuis au moins deux ans.

Nouvelles conditions de durée obligatoires :

- **3 mois consécutifs** (soit 84 jours dont 6 semaines au moins de scolarité) pour les élèves de 3^{ème}, 2^{nde} et 1^{ère}.
- **2 mois consécutifs** (soit 56 jours dont 6 semaines au moins de scolarité) pour les élèves de 4^{ème}.
- Le choix des dates de l'échange est du ressort des participants et des établissements scolaires.

Modalités :

- La recherche d'un partenaire allemand est à entreprendre directement par l'élève intéressé avec l'appui de son école et de sa famille. Trois démarches différentes peuvent être envisagées :
 - Dans le cas où il existe déjà un appariement entre deux établissements, les échanges individuels d'élèves se dérouleront, dans toute la mesure du possible, dans ce cadre.
 - Dans le cadre du partenariat académique de Nice avec le land de Bavière, la DAREIC pourra apporter son aide à la recherche d'un partenaire. Un dossier spécifique d'inscription au programme Brigitte Sauzay Bavière sera adressé à tous les établissements en novembre 2012.
 - Le site internet de l'ofaj propose des petites annonces d'élèves allemands recherchant un correspondant français. Ces annonces peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<http://www.ofaj.org/petites-annonces>.
- Le programme Brigitte Sauzay est fondé sur le principe de la réciprocité. Durant la période de l'échange, l'élève est hébergé dans la famille de l'élève partenaire et fréquente le même établissement scolaire que ce dernier.
- Un contrat d'étude devra être signé (modèle proposé en annexe du BOEN n°30 du 25 août 2011 sur l'encadrement de la mobilité européenne et internationale au collège et au lycée)
- Les élèves de troisième, qui seront candidats au diplôme national du brevet pour la session 2013, pourront, s'ils le souhaitent, passer les épreuves de l'examen, dans leur académie d'origine, lors de la session de rattrapage en septembre.

Soutien financier :

Les frais de transport et de séjour liés à l'échange sont à la charge des familles. L'ofaj accorde cependant, dans la limite des crédits budgétaires disponibles et sous conditions, une subvention pour les frais de transport selon la grille figurant dans ses directives. Cette grille est consultable à l'adresse suivante : <http://www.ofaj.org/programme-brigitte-sauzay>

Pour connaître l'intégralité de la procédure :

- Consultez le [BOEN du 6 septembre 2012](#)
- Les candidats peuvent également consulter le site internet de l'ofaj à l'adresse suivante :
<http://www.ofaj.org>